



MEMBRES	21
PRESENTS	16
VOTANTS	16
POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE
N° 2026-010

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combadé s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M BONNETAUD Guillaume, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOLAUD Nathalie, M REYGNAUD Claude, Mme ROUX Claudine, Mme ROSSANDER Claudette, M SAUTOUR Jean-Claude.

Présent suppléant : M BREGAINT Jean-Louis, Mme LE GUEN Béatrice.

Absents : M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DESROCHE Roger, M LABREGERE Olivier, M PALA Henri, M RENAULT Alain.

Procès-Verbal de mise à disposition entre la commune du Chatenet en Dognon et le Syndicat Vienne Combadé

Vu l'article L1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2022-079D en date du 12 décembre 2022 et le procès-verbal annexé,

Monsieur le Président rappelle que la Commune du Chatenet en Dognon met à disposition du Syndicat des biens immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence eau. Après avoir réalisé un diagnostic approfondi de l'inventaire de la commune il s'avère qu'il est nécessaire de modifier le procès-verbal de mise à disposition des biens pour y ajouter des éléments.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de procès-verbal constatant la modification de la mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers dans le cadre du transfert de la compétence eau.
- **Autorise** le Président à signer le présent procès-verbal.

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 mars 2026

Publié le

Le Président,
M. Lionel LEMASSON

Le secrétaire de séance,
M Didier MAURIERE

